

---

Genève, 7-17 novembre 2006

## COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 7<sup>e</sup> SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le mercredi 15 novembre 2006, à 17 h 45

Président: M. RIVASSEAU (France)

### SOMMAIRE

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE, DE SES ORGANES  
SUBSIDIAIRES ET DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

Les rectifications aux comptes rendus des séances du Comité préparatoire seront groupées dans un rectificatif unique qui sera publié peu après la Conférence.

*La séance est ouverte à 17 h 45.*

ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX DE LA CONFÉRENCE, DE SES ORGANES  
SUBSIDIAIRES ET DE LA COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS

Travaux de la Commission de vérification des pouvoirs et des organes subsidiaires de  
la Conférence

1. Le PRÉSIDENT invite les Présidents de la Commission de vérification des pouvoirs et des organes subsidiaires de la Conférence à faire le point des travaux.
2. M. MARKOTIĆ (Croatie) indique, en ce qui concerne la Commission de vérification des pouvoirs, que, à ce jour, 51 États parties ont remis leurs pouvoirs en bonne et due forme, 10 les ont transmis à titre provisoire par télécopie et 15 ont désigné leurs représentants au moyen d'une note verbale émanant de leur mission permanente. Il engage les 25 États parties qui n'ont pas encore communiqué les originaux des pouvoirs donnés à leurs représentants à le faire au plus vite, afin qu'ils puissent être inscrits sur la liste des participants.
3. M. PRASAD (Inde) indique que le Comité de rédaction a examiné deux textes, à savoir un projet de décision relative à l'établissement d'un programme de parrainage dans le cadre de la Convention et un projet de plan d'action en vue de promouvoir l'universalité de la Convention, établi sur la base des documents CCW/CONF.III/7/Add.8 et CCW/CONF.III/6, respectivement. Ces textes ont été transmis au bureau de la Conférence pour suite à donner.
4. M. da ROCHA PARAHNOS (Brésil) indique, en ce qui concerne la question des restes explosifs de guerre, que la Grande Commission II a approuvé et transmis au Comité de rédaction un certain nombre de textes mais doit encore tenir des consultations au sujet des propositions qui lui ont été faites concernant les munitions en grappe. Quant aux mines autres que les mines antipersonnel, les discussions sont toujours en cours, notamment au sujet d'une proposition concernant l'adoption d'un mandat de négociation sur la question.
5. M. BORISOVAS (Lituanie) indique que la Grande Commission I a achevé ses travaux au titre des points 4 et 5 de son ordre du jour et avance dans l'examen des questions de procédure et de suivi, au titre du point 6. En ce qui concerne le projet de déclaration finale, il reste à compléter les parties relatives au respect des dispositions, aux mines autres que les mines antipersonnel et aux restes explosifs de guerre.
6. Le PRÉSIDENT soumet à la Conférence pour approbation et insertion dans le document final deux textes qui ont été transmis par le Comité de rédaction au bureau de la Conférence.

Projet de plan d'action en vue de promouvoir l'universalité de la Convention

7. Le PRÉSIDENT fait observer que la plupart des éléments de ce texte ont été suggérés à l'origine par le Secrétaire général de la Conférence, M. Peter Kolarov, alors que celui-ci était encore représentant de la Bulgarie, et invite ce dernier, avec le consentement de la Conférence, à constater l'accord sur le texte considéré.

8. M. KOLAROV (Secrétaire général de la Conférence) croit comprendre que la Conférence approuve le projet de plan d'action en vue de promouvoir l'universalité de la Convention, établi sur la base du document CCW/CONF.III/6, tel qu'il a été corrigé par le Comité de rédaction.

9. *Il en est ainsi décidé.*

Projet de décision relative à l'établissement d'un programme de parrainage dans le cadre de la Convention

10. Le PRÉSIDENT croit comprendre que la Conférence approuve le projet de décision considéré, établi sur la base du document CCW/CONF.III/7/Add.8, tel qu'il a été corrigé par le Comité de rédaction.

11. *Il en est ainsi décidé.*

Travaux de la Conférence

12. Le PRÉSIDENT, résumant la situation, indique, en ce qui concerne le projet de décision relative au respect des dispositions (CCW/CONF.III/8), qu'il a l'intention de proposer plusieurs modifications de ce projet, grâce auquel un accord pourra, espère-t-il, intervenir au sein de la Grande Commission I au sujet de ce texte. Quant à la question des mines autres que les mines antipersonnel, il reste à déterminer la suite qui pourra y être donnée d'un commun accord. S'agissant, enfin, de la question des restes explosifs de guerre, il semble qu'il y ait un accord de principe en ce qui concerne le maintien d'un groupe d'experts gouvernementaux dont les travaux seraient axés plus particulièrement sur la question des munitions en grappe, mais il reste à trouver un accord sur le mandat à donner à ce groupe, ses méthodes de travail et la durée de ses travaux. En ce qui concerne les accords intervenus au sein des différents organes et de la Conférence, le Président rappelle que rien n'est définitivement arrêté avant que tout ne le soit.

*La séance est levée à 18 h 10.*

-----